

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 7 octobre 2013 à 15h45, au conseil général de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Antoine ALLEMEERSCH,	Vice-président, Conseiller Général du Canton de Poissons,
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère Générale du Canton de Saint-Dizier Centre,
M. Stéphane MENETRIER,	Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt,

Membres excusés et représentés (2)

M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint.

Participaient également (10)

M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
Mme Floriane BARTHELEMY,	Préfecture de la Haute-Marne – Service Développement du Territoire,
Mme Elisabeth WAXWEILER,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Bruno FREDET,	EDF - Directeur Développement Economique Haute- Marne et Meuse,
M. Thierry PUSSIEUX,	CÉA - Chef de Projet Valorisation,
M. Claude PRESTA,	AREVA - Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Marc LEBRUN,	AREVA – futur Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

Cinq membres sont présents, deux sont représentés soit sept voix sont présentes sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

Ce troisième conseil d'administration est l'occasion d'étudier six interventions d'importance pour plus de 5 M€ de financements GIP.

- L'amélioration des dessertes des installations de l'ANDRA avec le renforcement de la route départementale 25,
- Le centre de démantèlement de Chalindrey,
- La troisième phase du parc de référence de Saint-Dizier qui accueillera le centre de maintenance nucléaire EDF en 2015,
- L'antenne UTT de formation d'ingénieur en alternance qui est entré dans sa troisième année avec la sortie prochaine de sa première promotion,
- Les unités de méthanisation permettant de valoriser des sous-produits ou déchets agricoles dans une cogénération chaleur/électricité,
- L'implantation de la base logistique NOZ sur Chaumont.

Compte tenu du travail du comité exécutif qui s'est tenu précédemment et sous réserve des contrôles de légalité qui doivent s'appliquer à l'ensemble de ces décisions, ce sont 8.690.963 € de financements qui pourraient être actés le lundi 7 octobre 2013.

Le conseil d'administration se réunira de nouveau le 6 décembre ainsi que l'assemblée générale. Mais il est déjà acquis que l'exercice 2013 sera, pour la troisième année consécutive, un exercice de haute activité en termes d'engagements. Le cumul des décisions de financement sera, une nouvelle fois, supérieur aux recettes annuelles.

Cependant, en termes de dépenses réelles l'activité du GIP reste plus modérée car une part significative des projets subventionnés se réalise progressivement sur plusieurs années. Il existe un décalage significatif entre l'engagement et le déblocage des fonds.

Décisions du conseil d'administration

Aménagement et renforcement de la route départementale 25 entre Epizon et Busson (13-17)

La route départementale 25 est un axe Nord-Sud permettant d'assurer la liaison entre les routes départementales 60 (Saudron) et 674 (Rimaucourt). Le conseil général souhaite procéder au recalibrage et à la mise hors gel de la section de la route départementale 25 comprise entre Epizon et Busson.

L'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités qui sont en cours d'étude sur le secteur : Syndièse et CIGEO notamment.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter une aide de 80 %, dans la limite de 1.672.256 € au conseil général, conformément à l'action 13-30 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau », pour le projet de "Aménagement et renforcement de la route départementale 25 entre Epizon et Busson" dont les coûts sont estimés à 2.090.321 € HT.

Centre de démantèlement de Chalindrey (13-18)

La SNCF employait en 2009 plus de 400 personnes sur le site ferroviaire de Culmont-Chalindrey. 270 agents étaient affectés à l'établissement maintenance et traction (EMT) chargé des réparations sur les matériels roulants, 86 à la gare de Culmont-Chalindrey et 58 à la maintenance des installations. Dans un contexte de recherche de réduction des coûts, l'EMT a été fermé.

La SNCF a proposé une activité de diversification en installant, en lieu et place de l'EMT, une unité de démantèlement et de valorisation des matériels ferroviaires. L'objectif de ce centre sera l'élimination des matériels roulants amiantés radiés de la SNCF voire en provenance d'autres industriels ferroviaires ou non (RATP, Armée de Terre,...).

Le projet, estimé à 8.483.000 € HT, devrait générer une cinquantaine d'emplois. Il se réalisera sous deux maîtrises d'ouvrage : SNCF (1.184.200 € HT) et Trace Dépollution Recyclage (7.298.800 € HT).

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder, au titre de l'action 13-13 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », deux aides pour un total de 640.000 €.

La première subvention est accordée à la SNCF pour le volet ferroviaire. Cette intervention s'élèvera à 12% dans la limite de 140.000 €. Cette décision viendra compléter les autres aides publiques accordées dans le cadre du CPER 2007-2013 sous-mesure 424 « Extension de la plateforme de Chalindrey et renforcement du pôle ferroviaire ».

La seconde aide est accordée à société Trace Dépollution Recyclage pour le volet industriel. Cette participation, limitée aux quatre cabines de désamiantage estimées à 2.300.000 € HT, correspond à 22% de l'assiette dans la limite de 500.000 €.

Le conseil d'administration décide d'autoriser M. Le Président à signer la convention multipartite relative au renforcement du Pôle Ferroviaire de Chalindrey sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

Mme ROBERT-DEHAULT s'inquiète de l'absence d'une réelle filière de recyclage au-delà des activités de déconstruction réalisées par Trace.

M. le Président suggère que cet objectif de création d'une filière de recyclage soit explicitement mentionné.

M. le Préfet considère que la convention multipartite relative au renforcement du pôle ferroviaire de Chalindrey pourrait intégrer cet objectif.

M. le Préfet évoque l'intervention de M. le Président de la SNCF en faveur du développement d'une filière de démantèlement, de recyclage de déchets voire de recyclage de déchets dangereux sur Chalindrey.

M. le Préfet prendra attache avec M. le Président du conseil régional afin que le projet sous maîtrise d'ouvrage Trace puisse être étudié par les services instructeurs du FEDER. Cette entreprise a reçu depuis peu l'homologation pour démanteler les véhicules de l'armée.

Parc d'activités de référence du nord Haute-Marne - 3^{ème} tranche (13-19)

La communauté de communes de Saint-Dizier, Der & Perthois a engagé en 2002 un projet de réalisation d'un parc d'activité de référence à Saint-Dizier. La première tranche a été livrée en 2007 et les 25 ha dédiés aux activités économiques sont occupés.

La collectivité a lancé une seconde phase de travaux pour une surface de 31 ha et un coût estimé de 6 M€ HT en 2010. La partie Est du parc d'activités de référence a ainsi été aménagée et viabilisée. A proximité de la route départementale 635, ce sont 25 entreprises représentant 396 emplois qui ont été accueillies. Seule la miroiterie Dania s'est implantée en partie Ouest nécessitant une adaptation des réseaux et de voirie à cette construction de plus de 17.000 m².

La 3^{ème} tranche du parc d'activités de référence prolongera l'aménagement des espaces dans sa partie Ouest. L'artère principale, parkway, s'étendra de la route départementale 465 jusqu'à la zone industrielle des Trois Fontaines, bordée par la route départementale 157. Cette nouvelle tranche de travaux du parc d'activités de référence est estimée à 4.870.000 € HT.

Le conseil d'administration décide d'accorder à la communauté de communes Saint-Dizier, Der & Blaise une aide de 20 % dans la limite de 974.000 €, au titre de l'action 13-15 « Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique », en faveur du

projet de 3^{ème} tranche du parc d'activités de référence du nord Haute-Marne dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 4.870.000 € HT.

Cet aménagement permettra de desservir le futur centre de maintenance nucléaire engagé par EDF.

Il est précisé par M. FREDET que ce centre fonctionnera, avec environ 50 salariés dédiés, comme un hôtel d'activité qui recevra des prestataires extérieurs appelés à intervenir sur les pièces.

La discussion est ouverte sur la nature de ces activités, susceptibles de concerner 200 emplois, qui pourraient être confiées pour partie à des entreprises locales et pour l'autre partie réalisée par des intervenants extérieurs. Se posera alors la question de l'accueil des prestataires extérieurs. Actuellement une part importante des prestations de maintenance nucléaire est assurée sous la responsabilité de groupes tels que Westinghouse, Areva ou SPIE.

Budgets 2013 à 2015 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (13-20)

Le conseil d'administration du 19 avril 2010 a approuvé une première convention de financement de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

L'UTT a ouvert en septembre 2011 l'antenne universitaire avec la formation d'ingénieurs en alternance dans le domaine des matériaux avec une première promotion de 18 étudiants. Le GIP Haute-Marne a apporté un soutien de 400.000 € en 2011 pour la phase de lancement et de création de cette antenne, pour les premiers frais des équipes en place à Nogent et pour les premiers investissements.

Pour l'exercice 2012, le conseil d'administration du GIP a accordé, le 5 juillet 2012, une nouvelle dotation de 400.000 € pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT.

Pour la période 2013/2015, l'UTT envisage de stabiliser les effectifs entre 24 et 28 étudiants par promotion d'ingénieurs en alternance et de mettre en place, en septembre 2015, une formation de techniciens supérieurs de haut niveau dans les domaines de la mécanique et des matériaux, en proposant, localement, un cycle complet de licence.

En matière de recherche, l'UTT souhaite finir le montage de la plate-forme dédiée à l'élaboration et aux caractérisations des couches minces obtenues par des technologies sous vide de dépôt chimique en phase vapeur et d'établir des collaborations bilatérales avec les entreprises locales au-delà des contrats d'apprentissage.

Le conseil d'administration décide de se prononcer sur le soutien sur 3 ans du GIP à l'antenne UTT pour les trois années 2013-2014 et 2015 et d'accorder, pour chacune de ces années, une dotation de 400.000 € maximum par an (soit 1 200 000 € au total) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget prévisionnel, hors coûts pris en charge par l'UTT, est de 1 143 182 € en 2013 (35 %), 958 282 € en 2014 (42 %) et 945 282 € en 2015 (45 %).

Unités de méthanisation (13-21)

Aujourd'hui plusieurs projets de création d'unités de méthanisation voient le jour sur le département. Ces projets allient le retraitement des déchets agricoles avec la production d'énergie électrique et de chaleur et d'engrais plus facilement assimilables par les cultures.

Le procédé conduit à une amélioration de l'impact environnemental des exploitations (limitation de risques de lixiviation de l'azote, de production de gaz à effet de serre), des intérêts économiques (azote généré plus facilement assimilable par les cultures, moins d'intrants organiques de synthèse, revente d'énergie produite) et un intérêt territorial (création d'emploi, désodorisation des effluents).

Le groupement est sollicité par deux projets de création d'unités de méthanisation : un projet collectif (regroupement de quatre GAEC) à Chalancey et un individuel à Marbéville.

Le premier est une méthanisation par voie humide avec revente de la chaleur générée à la fromagerie Germain de Chalancey. Le second utilise un procédé par voie sèche et la chaleur produite sera revendue à la scierie Jeuneux qui envisage la construction d'un séchoir à bois.

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide de 11% dans la limite de 200.000 € au projet d'unité de méthanisation de la SAS CMV Biogaz situé à Chalancey dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.772.332 € HT.

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide de 6% dans la limite de 64.131 € au projet d'unité de méthanisation de la SARL Méthanobois situé à Marbéville dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.070.654 € HT.

NOZ (13-22)

L'enseigne NOZ souhaite implanter une plateforme logistique à Chaumont dans les anciens locaux Capdevielle. NOZ est une chaîne de magasins de déstockage généraliste (alimentaire, quincaillerie, textile, loisir, décoration...). Elle dispose aujourd'hui de plus de 210 sites de vente en France.

Cette plateforme assurera des prestations de conditionnement et manutention pour le compte de la grande distribution et en particulier pour les magasins NOZ. Elle reçoit, traite et reconditionne quotidiennement tous types de biens (palettes, vrac, carton, portant textile, tonneaux d'alcool, bouteilles, ...) de tous volumes (1 à 10 000 palettes) et de tous gabarits : montres, bateaux, textile, ...

Les emplois, prévus au nombre de 60 dans un premier temps, pourraient à trois ans s'élever à plus de 100 postes. Les profils recherchés sont des personnes faiblement qualifiées, voire sans qualification.

Cinq sociétés seront créées avec chacune son domaine d'activité :

- la SCI Horizon Chaumont portera l'immobilier,
- la SARL SHM sera en charge de l'activité de stockage de tous objets, matériels, biens et textiles de toute nature et de toute provenance,
- la SARL CL traitera des marchandises alimentaires et des liquides, en provenance de l'Europe et les ventilerà vers différents points de vente,
- la SARL OCL réceptionnera des marchandises de toutes sortes hors alimentaire.

Le conseil d'administration décide d'accorder au projet NOZ une aide globale de 20% dans la limite de 312.996 € d'une base globale de 1.564.983 € HT. Des conventions seront établies société par société.

	SCI	SHM	CL	OCL
Aide GIP	116.167	43.208	74.219	79.402

L'ordre du jour étant épuisé à 17h15, la séance est levée.

REC. A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 17 OCT. 2013

DRCL - Finances 1

Le Président

Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-17
OBJET : Aménagement et renforcement de la route départementale 25 entre Epizon et Busson	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La présente demande concerne le recalibrage et la mise hors gel de la section de la route départementale 25 comprise entre Epizon et Busson.

La route départementale 25 est un axe Nord-Sud permettant d'assurer la liaison entre les routes départementales 60 (Saudron) et 674 (Rimaucourt). Son trafic est le suivant :

- 546 véhicules/jour dont 6,6 % de poids-lourds entre la route départementale 674 et Epizon ;
- 280 véhicules/jour entre Epizon et la route départementale 427 ;
- 305 véhicules/jour entre la route départementale 427 et la limite départementale.

Présentation de l'opération « itinéraires route départementale 25 – route départementale 427 »

Cette opération fait partie du programme d'aménagement des routes départementales 25 et 427 sur la période 2012-2016. Ce programme a pour objectif d'améliorer la desserte du canton de Poissons vers le sud et vers l'ouest.

Le parti d'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités qui sont en cours d'étude sur le secteur : Syndièse et CIGEO notamment.

Afin que l'ensemble des itinéraires soit aménagé à terme, le conseil général procède à la mise hors gel de la chaussée des routes départementales 25 et 427 en agglomération, en accompagnement des traverses réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ces 2 itinéraires seront mis hors gel par le rechargement de la chaussée actuelle en rase campagne, permettant la circulation de ces véhicules pendant la période hivernale et donc la suppression des barrières de dégel.

Entre août 2012 et juin 2013, une première section de la route départementale 25 a été aménagée entre Epizon et Germay.

La commune d'Epizon a programmé sur la période 2013-2014 la requalification de sa traverse. Le conseil général réalise le renforcement de la structure de chaussée en accompagnement des travaux communaux.

Aménagement de la section Epizon - Busson

L'aménagement de la section Epizon - Busson est prévu à partir d'août 2013 et devrait être achevé fin 2013.

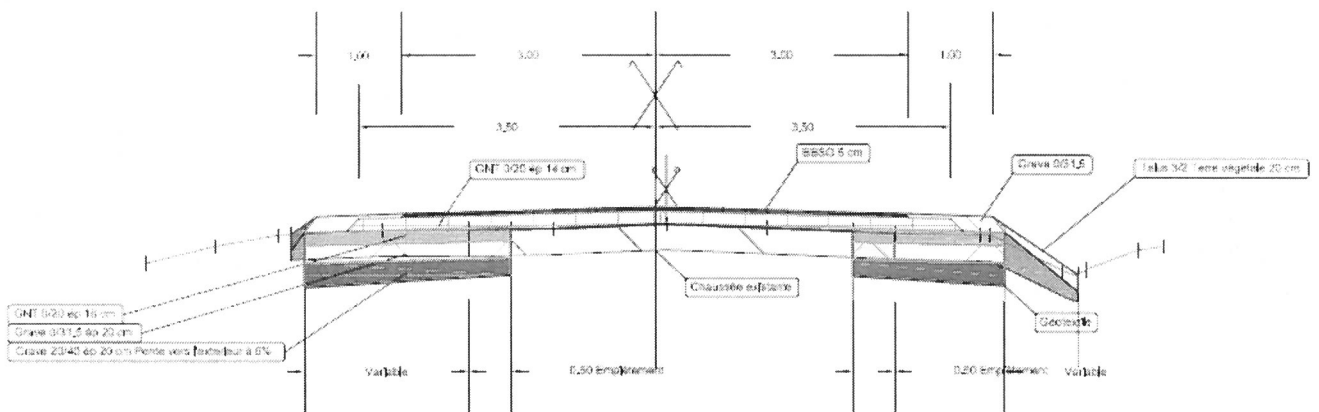
Les travaux prévus sont les suivants :

- terrassements généraux ;

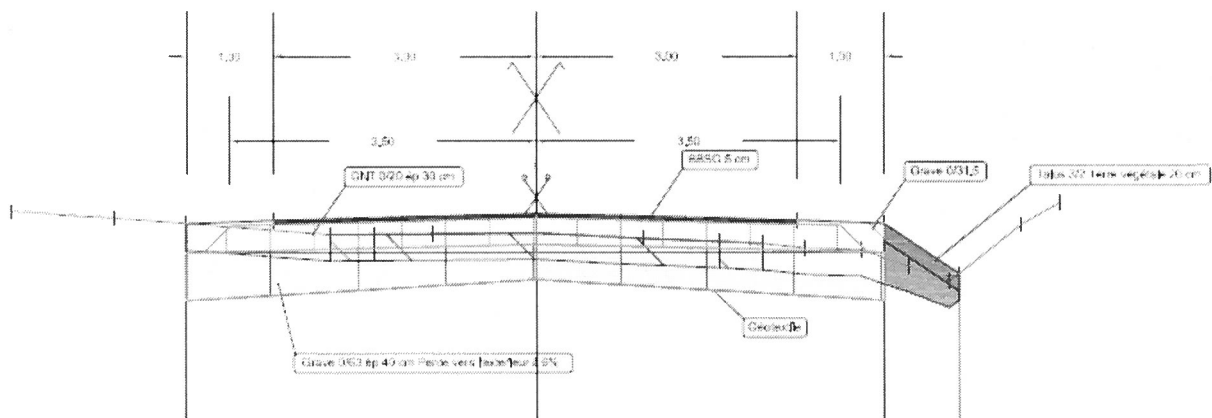
- réalisation d'une structure de chaussée neuve en poutre de rive et en pleine largeur ponctuellement ;
- traitement en place à froid de l'ancienne chaussée aux liants hydrauliques avec apport de matériaux ;
- mise en œuvre de la couche de roulement ;
- construction d'assainissement routier intégré à cet aménagement.

Le principe d'aménagement retenu pour ces travaux consiste, en fonction du profil en long :

- en un renforcement de la structure de chaussée actuelle par traitement en place à froid aux liants hydrauliques, réalisé avec l'apport et la mise en œuvre de 14 cm (compactés) de gravas non traitées (GNT), après défragmentation de la chaussée actuelle sur au moins 16 cm ;
- en une réalisation de poutres en rives de chaussée sur l'ensemble du tracé, comprenant un empiètement de 50 cm de largeur avec une structure de 70 cm et un accotement stabilisé ;



- en la création de chaussée neuve en pleine largeur aux entrées des villages d'Epizon et de Busson, sur les zones d'écrêtement, et sur le carrefour avec la route départementale 16, avec une structure de 70 cm.



Les travaux seront réalisés hors circulation sur l'ensemble du projet, hormis au niveau du carrefour avec la route départementale 16. Pendant la période de déviation de la circulation, le trafic de la route départementale 16 doit pouvoir traverser le carrefour et donc emprunter une partie de la route départementale 25 : ceci constitue une contrainte de phasage du chantier.

Le coût du projet s'élève à 2.090.321 € HT.

Conformément à l'action 13-30 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau », les axes principaux dans la zone la plus proche du laboratoire que sont les RD25, RD60 et RD427 peuvent bénéficier d'une intervention maximum de 80%.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Par 7 voix pour
DECIDE

d'apporter une aide de 80%, dans la limite de 1.672.256 € au conseil général, conformément à l'action 13-30 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau », pour le projet de "Aménagement et renforcement de la route départementale 25 entre Epizon et Busson" dont les coûts sont estimés à 2.090.321 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à Cadumont, le 17 OCT. 2013 au Commissaire du Gouvernement, le
RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE MARNE LE 17 OCT. 2013 DRCL - Finances 1
17 OCT. 2013 LE PRÉSIDENT B. J.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-18
OBJET : Centre de démantèlement de Chalindrey	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La SNCF employait en 2009 plus de 400 personnes sur le site ferroviaire de Culmont-Chalindrey. 270 agents étaient affectés à l'établissement maintenance et traction (EMT) chargé des réparations sur les matériels roulants, 86 à la gare de Culmont-Chalindrey et 58 à la maintenance des installations. Dans un contexte de recherche de réduction des coûts, la charge de travail du site de l'EMT devait décroître.

Face à la mobilisation des élus et des salariés concernant la fermeture programmée du site, le groupe SNCF s'était engagé à mener une démarche de revitalisation en implantant de nouvelles activités. La diversification prendrait la forme d'une unité de démantèlement et de valorisation des matériels ferroviaires. L'objectif de ce centre serait l'élimination des matériels roulants amiantés radiés de la SNCF voire d'autres industriels ferroviaires ou non (RATP, Armée de Terre,...).

Le projet, estimé à 8.483.000 € HT, devrait générer une cinquantaine d'emplois. Il se réalisera sous deux maîtrises d'ouvrage : SNCF (1.184.200 € HT) et Trace Dépollution Recyclage (7.298.800 € HT).

Volet ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage SNCF

La mise en œuvre de cette infrastructure demande tout d'abord la rénovation d'une voie ferrée préexistante et la création d'une plateforme bétonnée de déchargement. Ces aménagements permettront le déchargement de marchandises arrivées par voie ferroviaire, le stockage, puis le rechargement après transformation sur des véhicules routiers.

Le programme évalué à 1.184.200 € HT sera porté par la SNCF (EPIC) dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013 sous-mesure 424 « Extension de la plateforme de Chalindrey et renforcement du pôle ferroviaire ». Il bénéficiera de financements publics à hauteur de 900.000 € répartis comme suit :

Etat	300.000 €
Conseil Régional	300.000 €
Conseil Général	160.000 €
GIP Haute-Marne	140.000 €

Les participations seraient versées à la SNCF sur présentation de demandes d'appels de fonds dans les conditions suivantes :

- 1^{er} appel de fonds : 5% du montant de la subvention à la signature de la convention par le dernier signataire ;
- 2^{ème} appel de fonds : 45% du montant de la subvention sur présentation des justificatifs de paiement correspondant à la réalisation de 50% du montant total (1.184.200 €) des travaux contractualisés ;
- 3^{ème} appel de fonds : 30% du montant de la subvention sur présentation des justificatifs de paiement correspondant à la réalisation de 80% du montant total des travaux contractualisés ;

- Versement du solde correspondant à 20% de la subvention, sur la base des dépenses constatées dans le cadre d'un rapport d'exécution détaillé de la totalité de l'opération.

La SNCF s'engage à rester propriétaire des ouvrages réalisés pour le fonctionnement du centre de démantèlement pendant une durée de cinq ans.

Volet industriel sous maîtrise d'ouvrage Trace

La société Trace Dépollution Recyclage prendra à sa charge les aménagements intérieurs (4.265.000 € HT dont 2.300.000 € HT pour les quatre salles blanches de désamiantage) et les aménagements extérieurs (1.395.800 € HT) du site existant ainsi que les matériels et outillage (1.638.000 € HT). Le coût global du volet industriel du centre de démantèlement est estimé à 7.298.800 € HT.

Plus précisément, elle sera maître d'ouvrage des zones de curage et de dépollution des matériels, de la zone de tri des matières et déchets extraits, des salles blanches pour le désamiantage des matériels, des voiries pour le chargement des déchets, des locaux sociaux et du parking pour le personnel, de la sécurisation du site et des matériels d'exploitation.

Le premier contrat obtenu avec SNCF prévoit une période d'activité initiale de 10 ans, prolongée par deux périodes complémentaires de cinq ans chacune, représentant un total de 4.000 véhicules à traiter. Il génèrera en moyenne 30 tonnes de ferrailles par jour, près de une tonne d'autres métaux et 10 tonnes de déchets divers dont des déchets dangereux.

L'entreprise Trace est une petite entreprise au regard des règlements européens. Ses dirigeants envisagent de créer 44 emplois avec l'implantation de l'unité de démantèlement et de désamiantage : 21 CDI en 1^{ère} année, 7 CDI et 1 CDD en 2nde et 15 CDI année 4.

L'Etat et le Conseil Régional interviendront sur la création d'emplois en CDI sur les 3 premières années soit 28. L'Etat accordera une subvention à travers la Prime à l'Aménagement du Territoire pour 308.000 € et la Région une avance remboursable de 196.000 €.

Le GIP Haute-Marne pourrait faire porter son assiette de subvention sur les quatre cabines de désamiantage dont le coût serait de 2.300.000 € HT. L'aide accordée serait de 22% dans la limite de 500.000 €.

Le plan de financement en l'absence actuellement de fonds européens se décompose de la façon suivante :

Origine	Type d'aide	Montant	Statut	% ①
Maître d'ouvrage		1 641 179		73%
Europe		0		0%
Etat	PAT	97 057	Confirmée	4%
Conseil Régional	Avance remboursable	61 764	Confirmée	1%
Conseil Général		0		0%
Divers		0		0%
GIP 52	1313	500 000	Confirmée	22%
Total		2 300 000		100%

① Dans le cas où une aide est accordée sous forme d'avance remboursable, les taux sont calculés sur la base d'équivalents subvention.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du Conseil d'Administration du groupement.

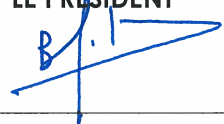
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'accorder, au titre de l'action 13-13 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », deux aides pour un total de 640.000 € au projet de centre de démantèlement de Chalindrey dont le coût global est estimé à 8.483.000 € HT.

La première subvention est accordée à la SNCF pour le volet ferroviaire estimé à 1.184.200 € HT. Cette intervention s'élèvera à 12% dans la limite de 140.000 €. Cette décision vient compléter les autres aides publiques accordées dans le cadre du CPER 2007-2013 sous-mesure 424 « Extension de la plateforme de Chalindrey et renforcement du pôle ferroviaire ».

La seconde aide est accordée à société Trace Dépollution Recyclage pour le volet industriel. Cette participation, limitée aux quatre cabines de désamiantage estimées à 2.300.000 € HT, correspond à 22% de l'assiette dans la limite de 500.000 €.

Le conseil d'administration décide d'autoriser M. Le Président à signer la convention multipartite relative au renforcement du Pôle Ferroviaire de Chalindrey sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 OCT. 2013	Chaumont, le 17 OCT. 2013 LE PRÉSIDENT 

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-19
OBJET : Parc d'activités de référence du nord Haute-Marne - 3^{ème} tranche	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La Communauté de Communes de Saint-Dizier, Der & Perthois a engagé en 2002 un projet de réalisation d'un parc d'activité de référence à Saint-Dizier. La première tranche a été livrée en 2007 et les 25 ha dédiés aux activités économiques sont occupés. La Collectivité a lancé une seconde phase de travaux pour une surface de 31 ha et un coût estimé de 6 M€ HT en 2010.

La partie Est du parc d'activités de référence a ainsi été aménagée et viabilisée. A proximité de la RD635, ce sont 25 entreprises représentant 396 emplois qui ont été accueillies. Seule la miroiterie Dania s'est implantée en partie Ouest nécessitant une adaptation des réseaux et de voirie à cette construction de plus de 17.000 m².

La 3^{ème} tranche du parc d'activités de référence prolonge l'aménagement des espaces dans sa partie Ouest. L'artère principale, parkway, s'étendra de la route départementale 465 jusqu'à la zone industrielle des Trois Fontaines, bordée par la route départementale 157. La mise en service de cet axe assurera un désenclavement des parcelles déjà construites et une accessibilité de celles en attente. Des allées devront être réalisées ultérieurement afin de desservir ces parcelles et les rendre commercialisables. La piste cyclable existante dans la partie Est sera prolongée le long de l'artère principale.

La 3^{ème} tranche de travaux du parc d'activités de référence est estimée à 4.870.000 € HT dont les coûts se décomposent de la façon suivante :

Maîtrise d'œuvre	300.000 €
Frais d'étude, géotechniques et missions SPS	120.000 €
Aménagement du parkway	3.150.000 €
Bassin d'eaux pluviales et raccordement à la RD 157	600.000 €
Fouilles préventives	300.000 €
Liaisons piétonnes et cyclables DR 635	400.000 €
Coût total (HT) :	4.870.000 €

Le plan prévisionnel de financement est construit ainsi :

Financeurs	Taux	Montant
Etat (FNADT – CPER)	13 %	608.750 €
FEDER :	25 %	1.217.500 €
Conseil Régional	23 %	1.095.750 €
GIP Haute-Marne	20 %	974.000€
Maître d'ouvrage :	20 %	974.000€
Total Général		4.870.000 €

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE**

d'accorder à la communauté de communes Saint-Dizier, Der & Blaise une aide de 20 % dans la limite de 974.000 €, au titre de l'action 13-15 « Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique », en faveur du projet de 3^{ème} tranche du parc d'activités de référence du nord Haute-Marne dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 4.870.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le	17 OCT. 2013
	RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	LE PRESIDENT

LE 17 OCT. 2013

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-20
OBJET : Budgets 2013 à 2015 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du 19 avril 2010 a approuvé une première convention de financement de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

Cette convention liant l'UTT, le SYMTEC, le conseil régional de Champagne-Ardenne et le GIP Haute-Marne n'a pas été signée faute d'approbation par la Région.

L'UTT a néanmoins tenu ses engagements en ouvrant en septembre 2011 son antenne universitaire avec la formation d'ingénieurs en alternance dans le domaine des matériaux avec une première promotion de 18 étudiants.

Le GIP Haute-Marne a apporté un soutien de 400.000 € en 2011 pour la phase de lancement et de création de cette antenne, pour les premiers frais des équipes en place à Nogent et pour les premiers investissements.

Pour l'exercice 2012, le conseil d'administration du GIP a accordé, le 5 juillet 2012, une nouvelle dotation de 400.000 € pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT.

Au terme de ces deux années de présence de l'antenne de l'UTT à Nogent, le bilan est le suivant :

- en matière d'enseignement : création de la spécialité « mécanique et matériaux », formation par apprentissage en réponse à un besoin local avec pour objectif le maintien des futurs cadres de haut niveau au sein du bassin industriel local - synergie entre l'UTT, le CRITT et les entreprises locales - partenariat avec les établissements d'enseignement secondaire Diderot à Langres et Decomble à Chaumont, 65 étudiants rattachés.
- en matière de recherche : mise en place d'une antenne du laboratoire de l'institut Charles Delaunay – laboratoire des systèmes mécaniques et d'ingénierie simultanée avec, pour objectif, le développement de thématiques complémentaires avec les partenaires de l'UTT – collaborations avec des laboratoires, le CRITT, le CEA pour se positionner dans les domaines des traitements de surface par voies sèches.

L'UTT souhaiterait dorénavant pouvoir inscrire son développement dans une vision à trois ans et propose au GIP d'inscrire son soutien dans un cadre triennal avec des objectifs de l'antenne nogentaise en matière de formation et de recherche. Le GIP soutiendrait l'UTT par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement d'un montant de 400 000 € maximum chaque année, le GIP étant destinataire, à chaque fin d'exercice, du bilan des actions menées.

Pour la période 2013/2015, l'UTT envisage :

- en matière d'enseignement : de stabiliser les effectifs entre 24 et 28 étudiants par promotion (pour mémoire 18 en 2011, 22 en 2012 et 27 en 2013) - avec l'arrivée d'un nouvel enseignant, d'optimiser le placement des apprentis dans le tissu industriel local, de mettre en place de nouveaux travaux pratiques et d'ajouter des enseignements liés à la caractérisation des matériaux – de mettre en place, en septembre 2015, une formation de

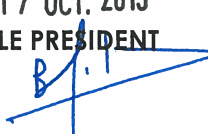
techniciens supérieurs de haut niveau dans les domaines de la mécanique et des matériaux, en proposant, localement, un cycle complet de licence,

- en matière de recherche : de finir le montage de la plate-forme dédiée à l'élaboration et aux caractérisations des couches minces obtenues par des technologies sous vide de dépôt chimique en phase vapeur – d'établir des collaborations bilatérales avec les entreprises locales au-delà des contrats d'apprentissage.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

- de se prononcer sur le soutien sur 3 ans du GIP à l'antenne UTT pour les trois années 2013-2014 et 2015,
- d'accorder, pour 2013, 2014 et 2015, une dotation de 400.000 € maximum par an (soit 1 200 000 € au total) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget prévisionnel, hors coûts pris en charge par l'UTT de Troyes, est de 1 143 182 € en 2013 (35 %), 958 282 € en 2014 (42 %) et 945 282 € en 2015 (45 %).

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	RECUE LA PREFECTURE	17 OCT. 2013
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	DE LA MAIRIE DE CHAUMONT, le	LE PRESIDENT
	LE 17 OCT. 2013	
	DRCL - Finances 1	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-21
OBJET : Unités de méthanisation	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Aujourd'hui plusieurs projets de création d'unités de méthanisation voient le jour sur le département. Ces projets allient le retraitement des déchets agricoles avec la production d'énergie électrique et de chaleur et d'engrais plus facilement assimilables par les cultures.

Le procédé conduit à une amélioration de l'impact environnemental des exploitations (limitation de risques de lixiviation de l'azote, de production de gaz à effet de serre), des intérêts économiques (azote généré plus facilement assimilable par les cultures, moins d'intrants organiques de synthèse, revente d'énergie produite) et un intérêt territorial (création d'emploi, désodorisation des effluents).

Le groupement est sollicité par deux projets de création d'unités de méthanisation : un projet collectif à Chalancey et un individuel à Marbéville.

SAS CMV Biogaz à Chalancey

La SAS CMV Biogaz doit être détenue à 95% par 4 GAEC approvisionnant la future unité de méthanisation à Chalancey.

Le choix a été fait de construire le projet autour de deux éléments principaux.

Tout d'abord, les déchets utilisés seront des fumiers mous. Développant un pouvoir de méthanisation (donc de production d'énergie) moindre que les fumiers compacts, leur gestion implique des difficultés de stockage et d'épandage. Avec la méthanisation, leur évacuation est plus aisée et la digestion permet d'obtenir un digestat homogène ayant une valorisation agronomique optimale.

Le second élément est la revente du potentiel de chaleur générée à la fromagerie Germain de Chalancey.

S'agissant d'un projet collectif, cette unité de méthanisation lève des financements de la Région et de l'ADEME avec le Fonds Régional Environnement Climat (FREC) et de l'Europe à travers le FEADER.

SARL Méthanobois à Marbéville

Le projet de Marbéville d'unité de méthanisation est porté par la SARL Méthanobois appartenant à M. Thierry Courageot.

La technologie retenue est celle d'une méthanisation par voie sèche. L'investissement est inférieur à celui nécessaire pour une méthanisation par voie liquide.

La chaleur produite sera revendue à la scierie Jeuneux qui envisage la construction d'un séchoir à bois.

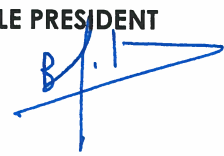
S'agissant d'un projet individuel, cette unité de méthanisation lève des financements de la Région et de l'ADEME avec le Fonds Régional Environnement Climat (FRECE) et de l'Europe à travers le FEDER.

	Chalancey	Marbéville
Technique employée	voies liquide et sèche	voie sèche
Intrants	fumier, lactosérum	fumier, paille, cultures dédiées
Puissance électrique installée	220 kWe	194 kWe
Energie électrique revendue	1.656 MWh	1.557 MWh
Energie thermique produite	1.930 MWh	2.113 MWh
Energie thermique revendue	630 MWh	1.507 MWh
Autoconsommation	1.300 MWh	606 MWh
Client chaleur	fromagerie Germain	scierie Jeuneux
Montant de l'investissement	2.302.649 €	1.6220.015 €
Total des aides publiques	700.000 €	428.262 €
Taux des aides publiques	40%	40%

	Chalancey		Marbéville	
	Montant	Taux	Montant	Taux
FRECE (Région)	150.000	8 %	150.000	14 %
Europe	350.000	20 %	214.131	20 %
GIP	200.000	11 %	64.131	6 %
Total subventionnable	1.772.332		1.070.654	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE**

- d'accorder une aide de 11% dans la limite de 200.000 € au projet d'unité de méthanisation de la SAS CMV Biogaz situé à Chalancey dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.772.332 € HT.
- d'accorder une aide de 6% dans la limite de 64.131 € au projet d'unité de méthanisation de la SARL Méthanobois situé à Marbéville dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.070.654 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
<p>REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 17 OCT. 2013</p> <p>DRCL - Finances 1</p>	<p>Chaumont, le 17 OCT. 2013</p> <p>LE PRESIDENT</p> 

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 17 OCT. 2013

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 OCTOBRE 2013	N°13-22
OBJET : NOZ	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

L'enseigne NOZ souhaite implanter une plateforme logistique à Chaumont dans les anciens locaux Capdevielle. NOZ est une chaîne de magasins de déstockage généraliste (alimentaire, quincaillerie, textile, loisir, décoration...). Elle dispose aujourd'hui de plus de 210 sites de vente en France.

Cette plateforme assurera des prestations de conditionnement et manutention pour le compte de la grande distribution et en particulier pour les magasins NOZ. Elle reçoit, traite et reconditionne quotidiennement tous types de biens (palettes, vrac, carton, portant textile, tonneaux d'alcool, bouteilles, ...) de tous volumes (1 à 10 000 palettes) et de tous gabarits : montres, bateaux, textile, ...

Les emplois, prévus au nombre de 60 dans un premier temps, pourraient à trois ans s'élever à plus de 100 postes. Les profils recherchés sont des personnes faiblement qualifiées, voire sans qualification.

Les investissements sont portés par une SCI pour l'acquisition du site estimé à 600.000 € et pour les travaux de mise en conformité (581.000 € HT). Ces travaux consistent en la remise en état du système de désenfumage des exutoires de fumées, des travaux de sécurité sur la charpente, de remise en conformité de l'installation électrique, permettant notamment des travaux sur la détection incendie.

Cette SCI louera les locaux à trois sociétés créées spécifiquement. Ainsi, la SARL SHM sera en charge de l'activité de stockage de tous objets, matériels, biens et textiles de toute nature et de toute provenance. Ce stockage prendra la forme d'une superposition de palettes sur plusieurs étages ou sur une seule hauteur selon les produits.

La SARL CL traitera des marchandises alimentaires et des liquides, en provenance de l'Europe et les ventilerà vers différents points de vente. Une zone séparée des autres espaces de production sera créée pour répondre aux questions d'hygiène liées au type de produits gérés par la société. Les équipements consistent en du matériel de manutention, des tables pour le traitement des lots et des filmeuses afin de solidifier les palettes en fin de traitement de la marchandise.

La SARL OCL réceptionnera des marchandises de toutes sortes hors alimentaire : inventaire, dégriffage des textiles, étiquetages des marchandises en vue de leur revente, mise en palettes pour une éventuelle réexpédition ou un stockage. Les investissements matériels permettront le travail de tri, l'étiquetage des marchandises et le filmage pour les expéditions.

L'ensemble du projet s'élèverait à 1.564.983 € HT hors acquisition (1.400.778 € de travaux d'aménagement et 164.205 € de machines et d'équipements).

	SCI	SHM	CL	OCL
Immobilier	600.000			
Aménagements	580.836	149.702	324.362	345.878
Equipements		66.340	46.732	51.133
Emplois en année 1		8	30	42

Le GIP est appelé à 20% sur les postes d'aménagement et d'équipement. A ce jour, certains lots sont encore au stade estimatif et pourraient concerner certains équipements inéligibles aux règlements du groupement (matériel de manutention, contrat de maintenance, extincteurs,...)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 7 voix pour
DECIDE

d'accorder au projet NOZ une aide globale de 20% dans la limite de 312.996 € d'une base globale de 1.564.983 € HT. Des conventions seraient établies société par société.

	SCI	SHM	CL	OCL
Aide GIP	116.167	43.208	74.219	79.402

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le

LE 17 OCT. 2013

DRCL - Finances 1

Chaumont, le 17 OCT. 2013

LE PRÉSIDENT

B